

## Partie I - Informations générales

État membre France

Numéro de référence de l'État membre

Région(s) Statut de région assistée

Autorité d'octroi Adresse postale  
175 rue Ludovic Boutleux 62400 Béthune

Nom Adresse internet  
Voies Navigables de France (VNF)

Intitulé de la mesure d'aide

Plan d'aides à la modernisation et à l'innovation (PAMI) 2018-2022

Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)

article R 4311-1 du code des transports

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Aides-d-Etat/Regimes-d-aides> ; [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

Type de mesure

Régime

Nom du bénéficiaire et du groupe auquel il appartient (3)

S'agit-il d'une modification d'une mesure existante?

Non

Numéro de l'aide attribué par la Commission

Type de modification

Durée début

17/5/2018

Durée fin

31/12/2022

Date d'octroi

Secteur(s) économique(s) concerné(s)

Secteurs économiques admissibles au bénéfice de l'aide

Secteurs admissibles au bénéfice de l'aide

Type de bénéficiaire

PME - Grandes entreprises

Montant annuel total du budget prévu au titre du régime

10,000,000

Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise

Pour les garanties

0

Instrument d'aide

Direct grant/ Interest rate subsidy

Veillez préciser:

Veillez indiquer laquelle des grandes catégories ci-dessous conviendrait le mieux en termes d'effets/fonction:

Si cofinancement par un/des fond(s) de l'UE

Non

Nom du/des fond(s) de l'Union	Montant du financement (par fonds de l'Union)

## Partie II - Objectifs

Objectifs premiers – Objectifs généraux	Intensité maximale de l'aide en % ou montant annuel maximal de l'aide en monnaie nationale (sans décimale)	Suppléments pour PME en %
Aides à finalité régionale – aides à l'investissement (art. 14)		
Aides à finalité régionale – aides au fonctionnement (art. 15)		
Aides en faveur des PME (art. 17 à 20)		
Aides en faveur des PME – accès des PME au financement (art. 21 et 22)		
Aides à la recherche, au développement et à l'innovation (art. 25 à 30)		
Aides aux projets de recherche et de développement (art. 25)		
Recherche fondamentale [article 25, paragraphe 2, point a)]	50	
Recherche industrielle [art. 25, paragraphe 2, point b)]	50	
Développement expérimental [art. 25, paragraphe 2), point c)]	40	10
Études de faisabilité [article 25, paragraphe 2, point d)]	50	
Aides aux travailleurs défavorisés et aux travailleurs handicapés (articles 32 à 35)		

Aides en faveur de la protection de l'environnement (art. 36 à 49)

Aides à l'investissement permettant aux entreprises d'aller au-delà des normes de protection environnementale de l'Union ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes de l'Union (art. 36)

40

20

Aides à l'investissement dans les mesures promouvant l'efficacité énergétique (art. 38)

30

Aides à l'investissement en faveur de la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables (art. 41)

30

Aides aux études environnementales (art. 49)

50

Intensité maximale de l'aide

Type de calamité naturelle

Date de survenance de la calamité naturelle

Date de début

Date de fin

### Partie III - Pièces jointes:

Veillez énumérer ici tous les documents qui sont joints à la notification et fournir des copies papier de ces documents ou des liens internet directs permettant d'y accéder:

Pièce jointe:	Commentaire à propos de la pièce jointe:
Note_information_PAMI_2018-2022_envoiSGAE.docx	